



**FÉDÉRATION VALAISANNE
DES SOCIÉTÉS DE CHASSE**



Tir cantonal de chasse 2022 Diana d'Anniviers 26-27-28 août 2022

Règlement du concours

<u>Diana organisatrice :</u>	Diana d'Anniviers
<u>Stand :</u>	Stand de tir Vissoie – St-Luc Coordonnées : 2'611'300 / 1'119'040 Cartes de la Suisse - Confédération suisse - map.geo.admin.ch
<u>Contact :</u>	Responsable : M. Célien Antille / 077 481 05 82 Remplaçant : M. Nicolas Savioz / 079 715 59 27
<u>Inscription :</u>	Sur place ou par courriel (celien.antille@live.com)
<u>Horaires :</u>	Ve. 26.08 : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 18h00 Sa. 27.08 : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 18h00 Di. 28.08 : 9h00 à 12h00 / 13h00 à 16h00 dès 16h30 résultats, distribution des prix et tirage au sort de la tombola
<u>Horaires entraînements :</u>	Je. 18.08 : 18h00 à 19h30
<u>(Chamois et/ou Ball Trap)</u>	Je. 25.08 : 18h00 à 19h30 Seules les personnes inscrites au concours sont admises
<u>Catégories et frais d'inscription :</u>	Champion Valaisan Combiné CHF 80.-/pers. (Chamois + Ball-Trap + Lièvre) Chasse Haute CHF 50.-/pers. (Chamois) Chasse Basse CHF 50.-/pers. (Ball Trap + Lièvre)

Munitions à grenailles à charge des tireurs (CHF 15.-/boîte)

**TOUS LES TIREURS PARTICIPENT AUTOMATIQUEMENT ET
GRATUITEMENT À LA TOMBOLA (PLUS DE CHF 5'000.- DE LOTS)**



FÉDÉRATION VALAISANNE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE



Feuilles de tirs

- Les feuilles de tirs sont à retirer par les tireurs au bureau d'accueil à l'entrée du stand.
- Toutes les feuilles de tir et de résultats doivent être contrôlées et signées par l'examineur et le tireur. En cas de divergences, les responsables du tir trancheront.
- Chaque participant est responsable de remettre sa feuille de tirs au bureau d'accueil immédiatement à la fin de son concours. Les feuilles de tirs remises un autre jour que celui du tir ne seront pas comptabilisées respectivement admises. Dernier délai de remise : le 28.08.2022 à 16h00.

Tirs sur cible chamois

Déroulement :

La position assise est exigée. Appuis exclusivement avec ceux prévus sur la stalle de tir (rien de personnel au tireur). Les bipieds sont autorisés.

Cible :

Chamois gauche, pas de modification du visuel, pas de marquage central.

Coups d'essai :

2 premiers coups de feu facultatifs, pas de couverture.

Score :

6 coups cachés marqués en fin de série / Pointages jusqu'à 100 / Mouches.

Temps autorisé :

10 minutes et suivant la plage horaire transmise au bureau d'accueil lors de l'inscription.





FÉDÉRATION VALAISANNE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE



Tirs pour Ball - Trap

- Déroulement :** Position debout libre, doublé autorisé, pas de sangle au fusil.
- Cible :** Plateau orange, lancé avec angle aléatoire.
- Coups d'essai :** 2 premiers coups d'essai facultatifs, pas de couverture.
- Score :** 15 plateaux. Plateau touché au premier coup 2 points, au deuxième 1 point, loupé 0 point.

Tirs sur lièvre mécanique

- Déroulement :** Position debout libre, doublé autorisé, pas de sangle au fusil.
- Cible :** Lièvre sur rail.
- Coups d'essai :** 2 premiers coups d'essai facultatifs, pas de couverture.
- Score :** 8 coups sur lièvre en mouvement (3 éléments), 4 passages de gauche à droite et 4 autres de droite à gauche en alternance. 1 point par élément touché (qui tombe).





FÉDÉRATION VALAISANNE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE



Classements

Champion valaisan 'Combiné' (les trois disciplines) :

1. Le total des points.
2. Le nombre de mouches.
3. Le nombre de points au lièvre.
4. Le nombre de points au Ball - Trap.
5. Profondeur des coups sur la cible Chamois.
6. Année de naissance : Le plus âgé gagne.

Champion valaisan 'Chasse Haute' (cible chamois) :

1. Le total des points.
2. Le nombre de mouches.
3. Profondeur des coups sur la cible Chamois.
4. Année de naissance : Le plus âgé gagne.

Champion valaisan 'Chasse Basse' (Ball Trap + lièvre) :

1. Le total des points.
2. Le nombre de 2 points au Ball - Trap.
3. Le nombre de 3 points au lièvre.
4. Année de naissance : Le plus âgé gagne.





FÉDÉRATION VALAISANNE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE



Prix

Champion valaisan 'Combiné' :

1. CHF 500.- cash
2. Bon de CHF 300.- à l'Armurerie Les Dix
3. Une veste offerte par Tarcis Ançay Running d'une valeur de CHF Frs 280.-
4. Bon d'une valeur de CHF 200.- PAM 13* Valais
5. Un fromage à raclette offert par Cremo SA d'une valeur de CHF 100.-

Au minimum, les 10 premiers de cette catégorie se verront offrir un lot.

Champion valaisan 'Chasse Haute' :

1. CHF 300.- cash
2. Bon de CHF 200.- à l'Armurerie Les Dix
3. Bon d'une valeur de CHF 100.-

Au minimum, les 5 premiers de cette catégorie se verront offrir un lot.

Champion valaisan 'Chasse Basse' :

1. CHF 300.- cash
2. Bon de CHF 200.- à l'Armurerie Les Dix
3. Bon d'une valeur de CHF 100.-

Au minimum, les 5 premiers de cette catégorie se verront offrir un lot.





FÉDÉRATION VALAISANNE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE



Sécurité

- Sur toute l'aire de tir, les armes sont à porter ou à entreposer, déchargées, avec la culasse ouverte, hors des housses.
- Les fusils à grenailles sont cassés et sans courroie. Les remarques éventuelles du responsable de tir sont à appliquer strictement.
- Chaque tireur est responsable des accidents qu'il provoque et doit être en possession d'une assurance responsabilité civile.
- Toutes consommations d'alcools ou de stupéfiants sont strictement interdites dans toute l'aire de tir. Les boissons et les repas pourront être consommés uniquement dans la cantine prévue à cet effet à l'entrée du stand.

Armes

- Seules les armes autorisées pour l'exercice 2022 de la chasse en Valais sont admises : Calibre minimum 7mm (.270 autorisé).
- Longueur du canon minimum 45cm.
- Les accessoires suivants sont interdits : bande anti-reflets – crochet d'épaule – bretelle de match – repose paume – cale-main – contrepoids.

Munitions

- Pour le tir à balle, chaque tireur utilise sa propre munition. Balles blindées et d'exercices autorisées.
- Pour la munition à grenailles, une boîte pour chaque installation est comprise dans le prix de l'inscription (lièvre et ball-trap). Aucune autre munition ne sera autorisée.
- Les boîtes de munitions à grenailles seront facturées CHF 15.-/bte.

Lunette

- Grossissement maximum libre.





FÉDÉRATION VALAISANNE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE



Inscription pour toutes les disciplines

Au bureau d'accueil à l'entrée du stand (sur place) ou par courriel : celien.antille@live.com avec les informations suivantes :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Diana / Association :

Numéro de téléphone :

Disciplines

- ☐ Champion Valaisan Combiné
- ☐ Chasse Haute
- ☐ Chasse Basse

Participation

- ☐ Vendredi 26.08.2022
- ☐ Samedi 27.08.2022
- ☐ Dimanche 28.08.2022

Exercices périodiques de tir

L'attestation pour l'exercice périodique de tir peut être délivrée sur place par le bureau d'accueil, exclusivement dans le cadre du présent concours, si le tireur est muni de sa feuille de contrôle et s'il satisfait aux exigences 2022 y relatives fixées par la législation sur la chasse, à savoir :

- Tir à balle : 4 meilleurs coups en suivant (exemple 1x10, 2x9, 1x3) minimum 3x8 et 1x3.
- Tir à grenaille : 6 meilleurs coups en suivant (4 touchés sur 6).





FÉDÉRATION VALAISANNE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE



Prix de la tombola

1^{ER} Prix

Carabine Franchi Horizon .30-06 avec lunette Burris FOUR 2.5 – 10 x 50
Réticule lumineux d'une valeur de CHF 2'300.-

(Armurerie Les Dix SA, Rue de l'industrie 54, 1950 Sion)

2^{ème} Prix

Fusil Franchi Instinc L 12/76 76cm d'une valeur de CHF 1'500.-

(Armurerie Les Dix SA, Rue de l'industrie 54, 1950 Sion)

3^{ème} Prix

Vol en hélicoptère pour 5 personnes, durée 30 minutes,
d'une valeur de CHF 800.-

(ALPINE HELICOPTERS)

4^{ème} Prix

Jumelle Steiner SkyHawk 8 x 42 d'une valeur de CHF 600.-

(Armurerie Les Dix SA, Rue de l'industrie 54, 1950 Sion)

5^{ème} Prix

Tir d'une étagne

(Service de la Chasse, de la Pêche et de la Faune)

**TOUS LES TIREURS PARTICIPENT AUTOMATIQUEMENT ET
GRATUITEMENT À LA TOMBOLA (PLUS DE CHF 5'000.- DE LOTS)**





FÉDÉRATION VALAISANNE DES SOCIÉTÉS DE CHASSE



Dispositions finales

- Toute contravention au présent règlement est synonyme de disqualification.
- Afin de réduire le temps d'attente et le confort des participants, les chasseurs de la Diana d'Anniviers participeront au concours dans le cadre de leurs tirs habituels les mardis 16.08 et 23.08 sous le contrôle de la Fédération Valaisanne des Sociétés de Chasse et suivant les dispositions du présent règlement.

Annexe :

- Plan de situation du stand de tir Vissoie – St-Luc.



